



## Séminaire d'été 2014

### Programme européen Horizon 2020

# SYNTHÈSE

### Préambule

Cette note de synthèse présente les grandes lignes du programme cadre H2020.

En notes de bas de page, les liens renvoyant aux documents sources permettront aux lecteurs d'approfondir le contenu des différents fonds et appels à projets, ainsi que les modalités techniques et administratives de candidature.

### Introduction

H2020 a été lancé en 2013.

Il s'agit du cadre européen de financement de la recherche, du développement et de l'innovation, regroupant l'ensemble des programmes de financement de l'UE (EIT, 7<sup>ème</sup> PCRD, CIP et Euratom).

Il comprend une enveloppe de 80 Md€.

Ce programme cadre comporte différentes catégories d'AAP, dont les thématiques sont définies en général sur une durée de 2 ans.

Dans chaque catégorie, la programmation thématique est diffusée.

### 1. Contenu du programme H2020

Le programme H2020 est structuré en 3 piliers :

1. Pilier 1 : Excellence scientifique
2. Pilier 2 : Primauté industrielle
3. Pilier 3 : Défis sociétaux

Il comprend également deux objectifs spécifiques :

- Diffusion de l'excellence et élargissement de la participation,
- Science pour et avec la société.

H 2020 abrite enfin :

- l'Institut Européen d'Innovation et de Technologie, au sein duquel sont regroupés les « Communautés de la connaissance et de l'innovation » (*Knowledge and Innovation Communities*, KICs),
- le Centre commun de recherche ou *Joint research center* (JRC), qui fournit un soutien scientifique et technologique à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques communautaires,
- et le programme Euratom.

Présentation de l'architecture d'Horizon 2020 :



## Architecture du programme



MESR - octobre 2013



### 1.1. Pilier 1. Excellence scientifique

**Budget : 27Md€**

→ European Research Council (ERC)

Ce fonds soutient des projets de recherche exploratoire, portés par 1 chercheur.

Ce sont des programmes blancs.

La sélection des projets porte sur des critères de reconnaissance académique du chercheur (nombre de publications, conférences internationales, prix ...), ou sur le potentiel d'innovation d'une idée (PoC = Proof of concept), dont on attend des retombées commerciales et financières.



Les appels à projets sont structurés selon 3 profils de chercheurs : « starting », « advanced », « confirmed » (débutant, expérimenté, confirmé)<sup>1</sup>.

→ **Future and Emerging Technologies (FET)**

Ce fonds est dédié aux chercheurs porteurs de projets dits « à hauts risques » : les projets comprennent une orientation applicative associant des enjeux scientifiques et technologiques<sup>2</sup>.

→ **Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA)**

Ce fonds est dédié à la mobilité et à la formation des doctorants, jeunes chercheurs et chercheurs confirmés dans un État membre ou un pays associé à l'UE<sup>3</sup>.

→ **Research infrastructures**

Il finance des équipements de recherche d'envergure mondiale (plateformes virtuelles, BDD, SI)<sup>4</sup>.

## 1.2. Pilier 2. Primauté industrielle

### Budget : 20 Md€

Ce pilier porte sur le renforcement des capacités d'innovation dans le domaine des technologies (TIC, Nano, biotech, microélectronique ...).

Il ne s'adresse qu'aux entreprises et industriels.

## 1.3. Pilier 3. Défis sociétaux

### Budget : 31 Md€

Le troisième pilier est structuré en 7 défis sociétaux.

- 1) Santé, bien-être, vieillissement (7,4 Md€)
- 2) Sécurité alimentaire, bio-économie (3,8 Md€)
- 3) Énergies sûres, propres et efficaces (5,9 Md€)
- 4) Transports intelligents, verts et intégrés (6,3 Md€)
- 5) Climat, environnement, matières premières (3,1 Md€)
- 6) Sociétés inclusives, novatrices et capables de réflexion (1,3 Md€)
- 7) Sociétés sûres (1,6 Md€)

Des thématiques de recherche en SHS sont visées : les Défis 1, 6, 7<sup>5</sup>.

Chaque défi sociétal comporte des AAP autour de PHC (Personalising Health and Care) et des HCO (Health Coordination Activities).

**⚠ Les thématiques des Défis sont définies pour une durée de 2 ans**

**⚠ Les appels à projets PHC correspondant sont publiés en général au mois de décembre de l'année n-1.**

*Règle implicite : il est recommandé d'installer une veille sur le flux RSS du site européen H2020.*

<sup>1</sup> Pour plus d'informations : <http://erc.europa.eu/>

<sup>2</sup> Pour plus d'informations : <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/future-and-emerging-technologies>

<sup>3</sup> Pour plus d'informations : [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014\\_2015/main/h2020-wp1415-msca\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/main/h2020-wp1415-msca_en.pdf)

<sup>4</sup> Pour plus d'informations : <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/marie-skłodowska-curie-actions>

<sup>5</sup> Un rapport synthétise les sujets orientés vers les SHS : [http://www.net4society.eu/media/NET4SOCIETY\\_Opportunities\\_SSHresearchers\\_2014\\_2015\\_final.pdf](http://www.net4society.eu/media/NET4SOCIETY_Opportunities_SSHresearchers_2014_2015_final.pdf)

## ZOOM sur

### Défi 1 - Santé, bien-être, vieillissement<sup>6</sup>

Ce défi a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des citoyens européens de tous âges et préserver la viabilité économique des systèmes de santé et de protection sociale.

Il comprend : 1 axe thématique intitulé *Personalising Health and Care*, qui regroupe 34 AAP sous-thématiques (PHC) ouverts en 2014 et en 2015, 16 AAP dénommés *Health Coordination Activities* ou HCO, et 8 autres AAP soutenant d'autres actions en lien avec la thématique santé, HOA.

#### 1.3.1. Type d'actions soutenues

Le pilier 3 d'H2020 soutient différentes modalités de recherche et d'actions transversales : Research and Innovation Action (RIA), Innovation Action (IA), Coordination and Supporting Action (CSA), Pre-commercial procurement co-funded actions (PCP).

Type d'Actions	RIA : Research Innovation Action	IA : Innovation Action	CSA : Coordination and Supporting Action	Pre-commercial procurement co-funded actions <sup>7</sup>
<b>Objectif</b>	Établir de nouvelles connaissances, étudier la faisabilité d'une technologie nouvelle ou améliorée, produit, procédé, service ou solution	Production des activités proches du marché: plans, conception de nouveaux produits, procédés, services (ex. prototypes, tests, démonstration, pilotage, mise sur le marché).	Financer des mesures d'accompagnement à la recherche (standardisation, dissémination, networking, communication, dialogues entre les communautés scientifiques)	Encourager les commandes publiques pour des services de R&D en solutions innovantes relevant de l'intérêt général
<b>Moyen</b>	Recherche fondamentale et appliquée ; tests et validation d'un prototype à petite échelle en laboratoire	Les projets peuvent inclure des activités de recherche et de développement limitées	Activités d'accompagnement à la recherche	Regrouper des pouvoirs adjudicateurs publics afin d'investir dans une solution commune
<b>Entités légales participantes</b>	Au moins 3 (États membres ou pays associés)	Au moins 3 (États membres ou pays associés)	Une seule entité légale nécessaire	Au moins 3 (États membres ou pays associés). De plus, les acheteurs doivent relever de 2 entités légales indépendantes provenant de 2 États membres ou pays associés.

D'après Chiara Chelini, Aude Langlais (SPV DR1-DR3, CNRS)

- Chaque PHC correspond à une modalité de recherche-action**
- Chaque PHC a un calendrier de dépôt de dossier spécifique (en une étape ou deux étapes).**

<sup>6</sup> Télécharger le Work Program 2014-2015 : <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-sections>

<sup>7</sup> [http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0CckQFjAB&url=http%3A%2F%2Fec.europa.eu%2Fresearch%2Fparticipants%2Fdata%2Fref%2Fh2020%2Fcall\\_ptef%2Fpt%2Fh2020-call-pt-ppp\\_en.pdf&ei=-0rbU7DOG-aR0QWz8IHQDg&usq=AFQjCNGpnJoufJR6c-4PECEPg0mEbNC0Ug&bvm=bv.72197243,d.d2k](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0CckQFjAB&url=http%3A%2F%2Fec.europa.eu%2Fresearch%2Fparticipants%2Fdata%2Fref%2Fh2020%2Fcall_ptef%2Fpt%2Fh2020-call-pt-ppp_en.pdf&ei=-0rbU7DOG-aR0QWz8IHQDg&usq=AFQjCNGpnJoufJR6c-4PECEPg0mEbNC0Ug&bvm=bv.72197243,d.d2k)



## 2. Candidater à H2020 : procédures et bonnes pratiques

### 2.1. Le Portail du candidat

Ce portail<sup>8</sup> permet :

- d'accéder aux documents de référence et à toute information utile du programme H2020 (Work Program, General Annexes, Work Program d'un AAP, Proposal Template ...) et,
- de soumettre en ligne les projets de recherche.

Tous les partenaires du projet doivent s'enregistrer et créer un compte pour recevoir un PIC - numéro identifié.

### 2.2. Le dossier de candidature

Correspond au modèle : *Research Innovation Action*<sup>9</sup>

#### 2.2.1. Règles de participation à H2020

Les projets collaboratifs doivent comprendre au minimum **3 participants de 3 États Membres** différents (incluant les territoires d'Outre-mer et les pays associés<sup>10</sup>). Il faut constituer un **consortium**.

Les projets collaboratifs sont formalisés dans un accord de consortium.

Le consortium se compose d'un investigateur principal, qui est le **coordinateur** du projet. Les autres partenaires sont appelés « **third parties** » (*"A third party that is an affiliated entity or has a legal link to a participant implying a collaboration not limited to the action"*).

#### 2.2.2. Partie administrative et financière

Les sections 1 et 2 portent sur le descriptif des entités, équipes et chercheurs impliqués.

##### ➤ « Budget » (section 3)

Règles d'éligibilité des coûts pour les équipes de recherche sur la base des coûts directs couvrant :

- Frais de personnel (CDD + permanent éligibles)
- Coûts de consommables : < 800€
- Frais de missions
- Sous-traitance (externalisation de tâches d'appui (restauration, location de salles, organisation de conférences), y compris de recherche) : génère des coûts indirects (25%)
- Coûts d'équipement (amortissement : 5 ans - seule la partie d'amortissement correspondant à l'utilisation de l'équipement dans le projet est éligible)
- Autres coûts directs : en phase de montage, il faut inclure les coûts de publication et de management des données.

<sup>8</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference\\_docs.html](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference_docs.html)

<sup>9</sup> [http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCIQFjAA&url=http%3A%2F%2Fec.europa.eu%2Fresearch%2Fparticipants%2Fdata%2Fref%2Fh2020%2Fcall\\_ptef%2Fpt%2Fh2020-call-pt-ria\\_en.pdf&ei=MkvbU\\_TsErDa0QXOWg&usg=AFQjCNHyVyV-00KnPRzrEA4-nBzhW8bmmQ&bvm=bv.72197243,d.d2k](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCIQFjAA&url=http%3A%2F%2Fec.europa.eu%2Fresearch%2Fparticipants%2Fdata%2Fref%2Fh2020%2Fcall_ptef%2Fpt%2Fh2020-call-pt-ria_en.pdf&ei=MkvbU_TsErDa0QXOWg&usg=AFQjCNHyVyV-00KnPRzrEA4-nBzhW8bmmQ&bvm=bv.72197243,d.d2k)

<sup>10</sup> Liste des pays associés consultable sur :

[http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014\\_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-a-countries-rules\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-a-countries-rules_en.pdf)

Type d'action	Type de participants	Remboursements
<b>Research and innovation action (RIA)</b>	Organismes de recherche/ universités (ou tout autre établissement public) et PME ou entreprises	100% des coûts directs imputés au projet remboursés + 25 % des coûts directs remboursés au titre des coûts indirects <sup>11</sup>
<b>Coordination and supporting action (CSA)</b>		
<b>Innovation action (IA)</b>	Organismes de recherche / universités / entités publiques / Non profit organisations	100 % des coûts directs imputés au projet remboursés + 25 % des coûts directs remboursés au titre des coûts indirects
	Entreprises / PME / secteur privé en général	70 % des coûts directs imputés au projet remboursés + 25 % des coûts directs remboursés au titre des coûts indirects
<b>Pre-commercial procurement co-fund actions</b>	Entreprises / PME / entités publiques / Non profit organisations / Organismes de recherche / universités	70 % des coûts directs imputés au projet remboursés

D'après Chiara Chelini, Aude Langlais (SPV DR1-DR3, CNRS)

Pour les industriels et PME, les règles d'éligibilité sont différentes :

- pour les coûts directs éligibles : taux variable de 100% (pour les activités de R&D) à 70% (pour les activités en phase de commercialisation)
- pour les coûts indirects : taux forfaitaire de 25% dans les deux cas.

Quelques règles implicites :

- *Bien qu'il n'y ait pas de norme quantifiée, en général 30% du budget du projet est ciblé sur l'équipe « investigateur principal » - notamment en raison des activités de coordination*
- *Un poste budgétaire porte sur le financement du management de projet – l'enveloppe budgétaire est en moyenne de 5 à 10% du financement demandé.*

#### ➤ « Éthique » (section 4)

Porte sur le type de données utilisées dans le projet (tissus humains, cellules souches, animaux ...) et les impacts environnementaux.

Il existe des pré-questionnaires auto-remplis d'évaluation sur l'aspect éthique.

Quelques règles implicites :

- *Le formulaire de consentement de participation doit être fourni.*
- *Expliciter les questions éthiques avec renvoi au numéro de page concernée dans le projet scientifique.*

<sup>11</sup> Les coûts indirects couvrent les coûts forfaitaires affectés à l'infrastructure (fluides, entretien de locaux, électricité, téléphone).



### 2.2.3. Partie scientifique

*Règle implicite : les mots clés de la stratégie H2020 : « Pour une croissance, intelligente, durable, et inclusive » doivent apparaître dans la partie scientifique.*

#### ➤ « Excellence » (section 1)

Cette section comporte 4 parties :

- objectifs,
- lien au Work Program,
- méthodologie,
- ambition.

#### ➤ « Impact » (section 2)

Il s'agit de montrer comment le projet contribuera à atteindre les objectifs attendus du projet bien sûr mais aussi les impacts recherchés dans les politiques européennes (lien avec les orientations de la Commission européenne). Il s'agira donc également de démontrer le potentiel de dissémination et d'exploitation des résultats dans l'environnement.

#### Impacts scientifiques

Il est nécessaire de définir un Data Management Plan (DMP), applicable aux données (et bases de données) générées par le projet<sup>12</sup> et comprenant l'accès aux résultats.

La publication des résultats des projets financés par H2020 dans des archives ouvertes et accessibles à tous doit être prévue : cette pratique est maintenant une contrainte juridiquement obligatoire (Art. 39 du modèle de Grant Agreement).

*Règle implicite : Cela implique de :*

- Déposer une archive numérique des publications (ou de la version révisée par le comité de lecture),
- Déposer les métadonnées sur un Open Access<sup>13</sup>,
- Donner un accès libre aux résultats dans les 6 mois maximum (12 mois pour les SHS).

Les projets doivent obligatoirement inclure la stratégie d'accès aux bases de données et résultats dans les livrables. Il faut différencier le type de produit (en fonction de la taille et selon les phases du projet) et les différents publics qui peuvent être intéressés (chercheurs, grand public, policy makers).

<sup>12</sup> Ce plan doit comporter les informations suivantes :

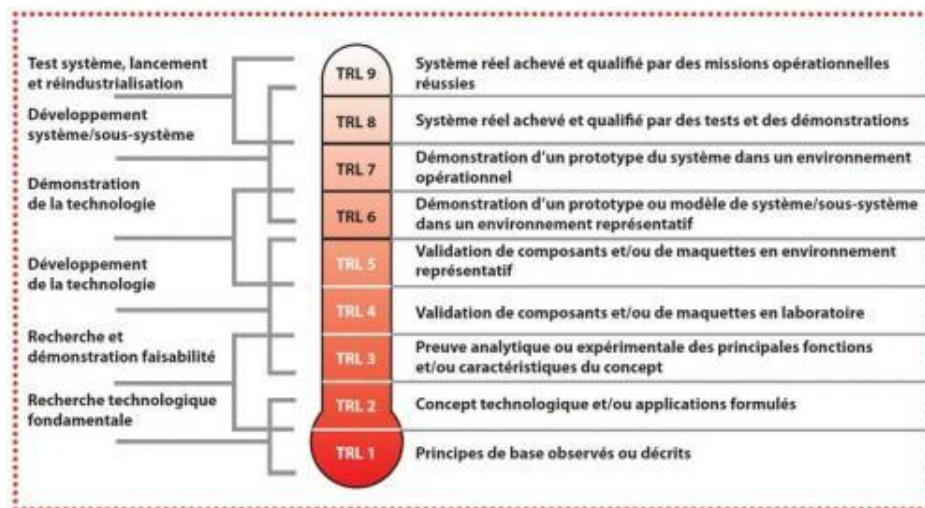
- nom et référence de la base de données, origine des données, échelle de leur utilisation possible, publications éventuellement envisagées, information sur l'existence (ou non) de données similaires et possibilité de les intégrer et réutiliser
- quelles données seront partagées, quels outils techniques et logiciels seront éventuellement nécessaires pour en permettre la réutilisation, vers quel public leur accès sera ouvert et selon quelles modalités ? Fournir un argumentaire si les données ne seront pas accessibles au grand public
- quelles données seront archivées et préservées sur la longue durée (archives certifiées?) ? Seront-elles réutilisables par des tiers ?
- qui en sera responsable ?
- quelle sera la gestion des droits de propriété intellectuels (droits d'auteurs, droits de licence) ?

<sup>13</sup> Deux types d'Open Access (OA) : GREEN OA (self-archivage), dépôt gratuit directement effectué par l'auteur, qui peut rendre la publication accessible immédiatement ou la retarder (période d'embargo). Ex. HAL : archive institutionnelle commune et nationale (utilisée par le CNRS, 21 autres établissements de recherche, Grandes Écoles et Universités) <http://hal.archivesouvertes.fr> et GOLD OA (dépôt payant dans des archives fournis par les éditeurs) : coûts supportés par les auteurs ou les établissements.

## Impacts technologiques

Les projets sont auto-évalués (et contre-évalués) par une échelle TRL (Technology Readiness Level), graduée de 1 à 9 : de « idée » à « industrialisation ».

Cette échelle doit être utilisée dans tous les projets d'innovation action.



### ➤ « Implementation » (Section 3)

Cette section porte sur la mise en œuvre et la gouvernance du projet.

Il s'agit de démontrer :

- la capacité du consortium à s'organiser et à prendre les décisions en définissant le rôle de chaque comité, la composition, la périodicité, etc., et que
- le consortium a la masse critique nécessaire pour atteindre les objectifs et montrer la complémentarité des partenaires et de leurs compétences respectives pour mener à bien le projet.

#### 2.2.4. Évaluation

L'évaluation est menée par des experts externes en trois étapes :

- 1) Évaluation individuelle des projets
- 2) Réunion des experts pour notation des projets (unanimité requise)
- 3) Décision finale de la Commission qui émet un ESR (Evaluation Summary report)

#### ➤ Critères d'évaluation

Trois critères d'évaluation sont uniformes à tout type de recherche : Excellence – Impact– Mise en œuvre.

Les échelles de notation, séquentielles pour les AAP à deux étapes, sont les suivantes :

- Étape 1: Excellence (min 4/5) - Impact (min 4/5) : Total min : 8,5/10
- Étape 2: Excellence (min 4/5) - Impact (min 4/5) - Implementation (min 3/5) : Total min : 12/15

Quelques règles implicites :

- prise en compte de tous les aspects éthiques (traitement des données, demande d'autorisation complémentaire, etc.),





- *associer au maximum les décideurs politiques, associations de patients et acteurs de la société civile (sans forcément les avoir dans l'accord de consortium mais les lister et les inclure dans le calendrier),*
- *Open Access et d'Open Data (à terme, accès gratuit aux données voulu par la Commission),*
- *A qualité scientifique égale, les projets attentifs au genre et à la parité seront privilégiés.*

Avant soumission, un questionnaire d'auto-évaluation du projet peut être rempli en ligne ([http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/call\\_ptef/ef/h2020-call-ef-ria-ia-csa\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/call_ptef/ef/h2020-call-ef-ria-ia-csa_en.pdf)).

### **3. Contractualisation**

L'accord de consortium est proposé par le coordinateur. Il mène les négociations de l'accord.

L'Accord de Consortium doit être signé dans les 8 mois qui suivent le dépôt du projet, et non plus dans l'année suivant la signature du Grant Agreement (GA).

La Communauté Européenne n'est pas partie prenante dans les négociations, néanmoins le Grant Agreement prévaut sur l'accord de consortium.

#### **Principaux points traités par l'accord :**

- La gouvernance
- Le rôle du coordinateur
- La clause financière
- La clause responsabilité
- La clause règlement des litiges
- La propriété intellectuelle



## LIENS UTILES

**Mémento des programmes Européens 2014-2020 pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation - CPU**

<http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2014/03/M%C3%A9mento-Programmes-Europ%C3%A9ens-web.pdf>

**Guide de montage pour les projets européens – CLORA**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/29/3/Guide\\_aide\\_au\\_montage\\_Horizon\\_2020\\_version\\_mars\\_2014\\_307293.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/29/3/Guide_aide_au_montage_Horizon_2020_version_mars_2014_307293.pdf)

Sur les **accords de consortium** dans les projets collaboratifs européens :

- IPR Helpdesk: <http://www.ipr-helpdesk.org/home.html>
- DESCA (modèle d'accord de consortium) <http://www.desca-2020.eu/>
- Les points de contacts nationaux : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid74103/le-reseau-des-pcn.html>
- L'équipe « PCN Santé » : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid73934/le-point-contact-national-sante.html>
- Portail français H2020: <http://www.horizon2020.gouv.fr/>
- Association nationale de la Recherche et de la Technologie: <http://www.art.asso.fr/>
- Le réseau EEN [http://een.ec.europa.eu/index\\_fr.html](http://een.ec.europa.eu/index_fr.html)

**Quelques cabinets de conseil**

Efficient Innovation : (<http://www.efficient-innovation.fr/>)

ARTTIC : <http://www.arttic.eu/pages/en/home.php>)

**Points contacts nationaux** : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid74103/le-reseau-des-pcn.html>

**Service de fitforhealth** (plateforme collaborative de recherche de partenaires : [www.fitforhealth.eu](http://www.fitforhealth.eu))

**Pour l'ingénierie de projet**

**Chercheurs CNRS**

Pour une aide au montage des dossiers de candidature, solliciter le dispositif IPE (Ingénieur de Projets Européens), coordonné par la DERCI.

Affectation en Délégation Régionale (SPV)

Critères d'éligibilité : Projets à coordination CNRS, Le projet est d'un intérêt stratégique (validation par les instituts concernés) ; priorité donnée aux projets de types collaboratifs (impliquant la mise en place d'un consortium)

Procédure d'attribution :

- Formulaire à télécharger (<http://www.cnrs.fr/derci/spip.php?article215>)
- Le coordinateur transmet sa demande ([demandeipe@cnrs-dir.fr](mailto:demandeipe@cnrs-dir.fr))
- La DERCI et les instituts valident les attributions

**Chercheurs INSERM**

Missions : <http://www.inserm-transfert.fr/fr/overview/missions.html>

Contacts: <http://www.inserm-transfert.fr/fr/contacts/contactdetails.html>

**Informations diverses sur Horizon 2020 et ateliers**

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid80622/retour-sur-la-journee-d-information-ile-de-france-horizon-2020-les-appels-a-projets-2015-en-sante.html>



## GLOSSAIRE

AC : Accord de Consortium  
CSA : Coordination and Supporting Action  
DoW : Description of Work  
DMP : Data Management Plan  
ERC : European Research Council  
EPM : European Project Manager  
ESR : Evaluation Summary report  
ETN : European Training Network  
FET : Future and Emerging Technologies  
GA : Grant Agreement  
HCO : Health Coordination Activities  
IA : Innovation Action  
IPE : Ingénieurs de Projtes Européens  
JRC : *Joint research center*  
KICs : *Knowledge and Innovation Communities*  
LoU : Letter of Understanding  
MoU : Memorandum of Understanding  
MSCA : Marie Skłodowska-Curie Actions  
OA : Open Access  
PCP : Pre-commercial procurement co-fund actions  
PHC : Personalising Health and Care  
PI : Principal Investigator / Propriété intellectuelle (selon le contexte)  
PoC : Proof of concept  
PP : Participant Portal  
PPSS : Participant Portal Submission Service  
RISE : Research and Innovation Staff Exchange  
RIA : Research and Innovation Action  
TP : Third Party  
TRL : Technology Readiness Level  
TTG : Time To Grant  
WP : Work Programme / Work Package (selon le contexte)